



DÉLIBÉRATION 2022 - 020

Nombre de membres en exercice : **67**
Nombre de membres présents lors de la délibération : 28
Nombre de membres ayant donné procuration : 4
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 2
Date de convocation : 25/05/2022
Date d'envoi à la SP de condom : 07/06/2022
Date d'affichage : 07/06/2022
Votes contre :
Votes pour : **31**
Abstentions : 1

L'an deux mille vingt-deux et le premier juin à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BENJADDI Miloud, Mme BRIANE Huguette, Mr BOUE Guy, Mr CAZES Jérôme, Mr DONA Edouard, Mr ELLENA Aimé, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, LABORDE Marie-Clémence, Mr LABURTHE Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mme PENA Roselyne, Mr QUINTILLA Christophe, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mme TOURNIER Elisabeth, Mme TUMELERO Hélène, .

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline

Ayant donné procuration: Mr BELLOT Daniel a donné procuration à Mr ALBINET David, Mr FALTRAUER Franck a donné procuration à Mme MONGIS Nadine, Mme PETITJEAN Marion a donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr PHILIP Alain a donné procuration à Mr SAINT-MARTIN Joël.

Absents excusés: Mr BELLOT Daniel, Mr CAZZOLA Bruno, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr FALTRAUER Franck, Mme LABORDE NOYER Martine, Mme NEGRINI Régine, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr TOURNE Jean-Pierre,

Absents: Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CARRE Michel, Mr CECELLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DHAINAUT Annie, Mme DESPAX Nelly, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme GAUCHE Laureta, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr SCARAVETTI Henri, Mr THIMOTEE Frédéric.

Participants sans droit de vote : Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève.

Prise en charge du montant d'une facture d'un abonné suite à intervention du SAT

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Suite à une longue coupure d'eau consécutive à des problèmes sur le réseau, le réducteur de pression de l'installation de Madame Véronique MOLAS, sise Broquère 32 800 EAUZE, abonnée du SAT, a été endommagé par le dépôt de boue et de graviers.

La responsabilité incombe au SAT32.

Il est donc proposé de rembourser à Madame Véronique MOLAS la somme de 187.00 € TTC correspondant à la facture de remplacement du compresseur, émise par l'entreprise plomberie, chauffage et climatisation, Raphaël CAMBIOLI, de Bretagne d'Armagnac et prise en charge directement par l'abonnée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical, décide à la majorité, moins la voix de Monsieur FASOLO Robert qui s'abstient, de rembourser la somme de 187 €TTC (Cent quatre-vingt-sept euros) à Madame Véronique MOLAS.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 3 juin 2022

Le Président,



Nicolas MELIET